



A

Madame Pompili, Ministre de la Transition Ecologique

Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 Paris

Le 6 septembre 2021

Objet : avenir du Cerema

Madame la ministre,

L'intersyndicale CGT-FO-UNSA du Cerema a rencontré le directeur adjoint de votre cabinet, M. Tognola, le 08 février 2021 pour évoquer l'avenir du Cerema dans le cadre du projet de loi 3DS.

Nous lui avons fait part de nos craintes quant à la volonté de faciliter l'accès des collectivités au Cerema, alors que l'établissement est en grande difficulté et que sa situation produit des effets nocifs sur les agents.

Pour objectiver la situation, vous avez commandé une étude conjointe CGEDD/IGA, intitulée : " Le rôle du Cerema en matière d'appui aux collectivités territoriales - Renforcer son activité au bénéfice des collectivités locales", dont le rapport a été publié le 23 juillet 2021.

Ce rapport est édifiant, avec l'emploi de termes tels que "engagement du pronostic vital du Cerema", conséquence "d'une baisse continue et sévère de la subvention pour charge de service publique (SCSP) ainsi que la réduction simultanée de ses effectifs".

Nous avons noté trois points saillants dans ce rapport.

1/ Les effectifs :

Le rapport préconise le maintien des effectifs à 2 600 ETP comme une condition essentielle pour la mise en œuvre d'un outil partagé État-Collectivités.

De notre côté, nous n'avons cessé d'alerter sur les conséquences d'une réduction des effectifs du Cerema en deçà de 2 600 ETP: arrêt de certaines missions, création de zones blanches sur le territoire, affaiblissement des équipes ne permettant plus un renouvellement des compétences, augmentation des charges de travail et du mal être des agents. Cette dégradation des capacités d'action de l'établissement est amplifiée par les départs ou projets de départ des agents les plus qualifiés et par la

difficulté à recruter des agents liée au manque d'attractivité de l'établissement et à un climat social délétère. À ce constat accablant, s'ajoute la démolition des collectifs de travail. Il est impossible de maintenir un Cerema en l'état, avec pour seule ambition la diminution continue des effectifs.

Sur la base de ce constat confirmé par le rapport, il nous paraît essentiel d'inverser dès cette année la trajectoire des effectifs du Cerema et de tout mettre en œuvre pour rétablir un dialogue social comme préconisé par la mission interministérielle.

2/ La Subvention pour Charges de Service Public :

Le rapport préconise un maintien à 200 millions d'euros de la SCSP, le budget du Cerema étant de l'ordre de 240 millions d'euros.

À ce jour, la SCSP, d'environ 189 millions d'euros, ne couvre plus la masse salariale qui s'élève à 198 millions d'euros. L'État compense cette baisse par des opérations ponctuelles (opérations fléchées) qui ont vocation à disparaître. Cette situation place le Cerema dans une incertitude constante vis-à-vis de ses ressources, qui impacte fortement ses budgets de fonctionnement et d'investissement.

Le budget 2021 comporte des artefacts, avec les fonds versés pour la transformation du Cerema (FTAP - FAIRH) et les financements du plan de relance pour lequel le Cerema est contraint de sous-traiter les prestations au secteur privé, faute d'effectifs suffisants pour les réaliser. Corrigé de ces financements ponctuels, le Cerema reste donc en difficulté financière.

Il nous paraît là encore essentiel de sacrifier une SCSP qui couvre à minima la masse salariale des agents.

3/ Investissement :

Le constat de la mission interministérielle est sans concession. Alors qu'à la création du Cerema, les matériels transférés étaient pour une grande part amortis et que les autres ont fait l'objet d'une reprise financière des amortissements, le ministère n'a jamais doté le Cerema de moyens financiers qui lui permettent d'investir, et les contraintes budgétaires évoquées par le rapport, ont empêché un investissement à la hauteur des besoins. Ainsi, le rapport évoque une lacune de 50 millions d'euros, ce qui engage l'avenir du Cerema.

L'intersyndicale CGT-FO-UNSA considère qu'il est indispensable que le ministère dégage un fonds spécifique qui permette au Cerema de rattraper son retard en matière d'investissement et qui tienne compte des 50 millions d'euros évoqués ci-dessus.

Par ailleurs, certaines décisions politiques récentes ne contribuent pas à dissiper nos inquiétudes pour les missions de service public du Cerema et les conditions de travail des agents. En effet, le décret n° 2021-1008 du 30 juillet 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificatives pour 2021, a amputé le programme 159 (Cerema-IGN-MétéoFrance) de 2,5 millions d'euros. Le 4 août 2021, le Conseil d'État a condamné l'État à payer 10 millions d'euros pour non-respect des objectifs en matière de qualité de l'air dont 2,5 millions d'euros pour le Cerema. Le ministère reprend d'une main ce qu'il a été condamné à payer de l'autre !

Enfin, la secrétaire générale a convoqué une réunion revue des missions sur le programme 159, qui nous étonne. En effet, Mme Piette connaît parfaitement la situation du Cerema puisqu'elle assiste régulièrement au Conseil d'Administration en tant que Commissaire du Gouvernement. Et dans ce

cadre, nos organisations syndicales l'ont moult fois interpellée sur les effectifs et le financement du Cerema.

Dans ce contexte, légiférer pour faciliter l'accès du Cerema aux collectivités sera donc sans effet, car les possibilités d'intervention du Cerema restent aujourd'hui limitées par ses effectifs et ses moyens. Au mieux, l'article 48 du projet de loi 3DS va accentuer le déséquilibre entre l'offre et la demande. Dans ce schéma, il y aura donc une compétition entre les opérations pour l'État et les collectivités et une compétition entre collectivités.

Par conséquent, améliorer l'accès des collectivités au Cerema sans réarmer l'établissement pour y faire face ne permettra pas d'avoir un outil technique neutre et indépendant au service de toute la nation.

Nous en revenons donc au point de départ de notre sollicitation et de nos inquiétudes exposées lors de l'entrevue avec votre directeur adjoint de cabinet.

Dans ces circonstances, il ne nous semble pas que la revue des missions soit un élément indispensable, alors que la situation exige des choix politiques différents.

À quelques mois du renouvellement de la Présidence de la République et de l'Assemblée Nationale, Madame la ministre, il faut peser sur les choix à opérer. Soit en toute connaissance de cause, vous confirmez une trajectoire du Cerema qui compromet l'avenir de l'établissement et des missions de service public qu'il assure, soit vous infléchissez cette orientation avec l'espoir que les dégâts déjà constatés ne soient pas irréversibles.

Dès lors que le rapport CGEDD/IGA corrobore les alertes de l'intersyndicale CGT-FO-UNSA sur l'avenir du Cerema, il nous paraît important que vous nous accordiez personnellement une audience dans la continuité de celle du 8 février 2021, afin d'échanger sur les perspectives de l'établissement, cela d'autant plus à l'heure des alertes du GIEC sur la situation climatique et environnementale. Quelle est la place pour l'expertise publique de votre ministère durant votre mandat au sein du Ministère de la Transition Ecologique ?

Il est urgent d'avoir un vrai projet d'avenir pour le Cerema et ses personnels, un projet qui réponde aussi bien aux besoins de l'État que des collectivités et qui mette en adéquation les ambitions affichées et les moyens.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CGT



Philippe Garcia

Pour FO



Zainil Nizaraly

Pour l'UNSA



William Fiacre

Copies :

M. Julien Tognola, directeur adjoint du cabinet de Mme Pompili
M. Aymeric Morin, conseiller social